COMMUNE DE BUCEY EN OTHE

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 NOVEMBRE 2009

Le 12 novembre 2009 à 19heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de M. Valéry PRUNIER, Maire.

Présents : GENET JP – VASQUEZ E – MION R – AUBIN X – DUCOVAT D – PFEIFFER JL – LERAYER M

Absents excusés: VILLANNE JF – PELLEGRINI S (ayant donné pouvoir à AUBIN X).

Secrétaire de séance : DUCOVAT D

1. Implantation de l'antenne 3G

<u>Intervenants invités</u>: M. GRENERY Jacques, Responsable Territorial Déploiement Mobile chez ORANGE M. BAYARD, sous-traitant d'ORANGE chargé du dossier de Bucey-en-Othe

Les intervenants invités exposent le contexte et le dossier qui concerne notre commune :

- Les opérateurs ayant reçu une licence 3G ont comme obligation de couvrir le territoire sous couvert d'un cahier des charges identique à tous les opérateurs.
- Cette obligation est chiffrée en pourcentage de la population et en termes d'axes routiers principaux. A l'heure actuelle environ 80 % du territoire est couvert alors que l'objectif est de 90 %.
- Chaque opérateur a le devoir d'accueillir les autres opérateurs sur leurs antennes relais existantes.
- Les opérateurs ont le devoir de concilier avec les conseils municipaux chargés de transmettre les informations à la population. Ils cherchent souvent d'abord des implantations sur les terrains communaux sinon des propriétaires privés sont sollicités. Devant le manque de réponse initial de la commune au printemps, M. BAYARD a pris contact avec des propriétaires privés sur notre commune et a obtenu de l'un d'entre eux la signature d'une convention d'accord de principe. Si la commune n'adhérait pas, le projet pourrait être réalisé chez ce propriétaire privé, en respectant les règles d'urbanisme.
- A la question « pourquoi notre commune ? » : M. GRENERY nous informe que le choix est imposé par leur service marketing. M BAYARD indique aussi que le dossier de notre commune est plus avancé que ceux de MESSON et ESTISSAC.
- Ce sont les ingénieurs radio de l'opérateur qui valident ensuite les sites possibles. Les fréquences 3G étant plus élevées (2GHz au lieu des 0,9GHz pour le portable 2G), la zone que couvre chaque antenne est réduite.
- La réglementation concernant le niveau de champ maxi toléré est de 41 Volts par mètre partout et 61 Volts par mètre pour du 3G. A couverture identique, si ces valeurs limites de champ étaient plus basses, il faudrait multiplier le nombre d'antennes. Le champ diminue approximativement avec le carré de la distance depuis la source. Des mesures de champ sont proposées à Bucey, et pourraient être faites par un bureau de contrôle indépendant, type VERITAS, SOCOTEC..., sur demande de la commune. Les frais correspondants seraient pris en charge par ORANGE.
- Ce type de construction n'est pas soumis à permis de construire mais à déclaration préalable de travaux. L'implantation prévue se trouvant à environ 380 mètres du château classé, l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France est obligatoire.
- En conclusion, les invités indiquent qu'une permanence publique sera organisée pour les populations des trois villages. Ils indiquent leur souhait d'obtenir une délibération communale sur ce projet avant la fin de l'année.

<u>Travail de la commission sur l'implantation paysagère de cette antenne</u>:

La commission s'est rendue sur place l'après-midi du 11 novembre (terrain communal en haut à gauche sur la route de Fontvannes). Il existe déjà un poteau béton et un transformateur EDF. Le projet consiste en un carré de 4,27m x 4,27m avec l'antenne au milieu, une armoire électrique et un coffret GSM.

La vue de l'antenne en venant de Fontvannes serait faible car la portion de route d'où celle-ci serait visible est assez courte. De plus, pour minimiser l'impact visuel, elle serait rapprochée au maximum du poteau électrique, en respectant l'écart minimal de 6 m entre les deux.

En terme de haies, il serait planté une haie persistante, en quinconce pour respecter l'aspect naturel sauvage, sur 3 côtés voir même les 4 côtés moins le passage de la porte. Il serait aussi demandé de mettre des sapins ou autres résineux, pour cacher à la fois l'antenne, qui mesurerait 15 mètres et le poteau EDF qui mesure environ 10 mètres. A l'opposé dans le bas, un grand sapin ou persistant permettrait d'écranter la vue depuis le village. Avant toute décision, il conviendra de prendre rendez-vous avec l'Architecte des Bâtiments de France sur place, pour confirmer ou améliorer ces propositions.

2. <u>Approbation du dernier compte-rendu</u> : le compte-rendu sera transmis à tous par mail d'ici peu par le maire et si possible validé par cette même voie électronique.

3. Questions diverses:

- Théâtre : des dates sont proposées par une troupe en décembre. Le Conseil préfère le 12, sous réserve d'un partenariat possible avec l'AAB (St Eloi le même jour). Sinon le projet sera annulé.
- Samedi 14 novembre rendez-vous est pris à 9h pour désenvaser le lavoir.
- Delphine Ducovat et Monique Lerayer feront une proposition pour le colis des anciens.

La séance est levée à 20h45.